



Liquidation judiciaire et nom de jeune fille ?

Par **vincendu29bzh**, le **28/08/2018 à 11:12**

Bonjour, rnJe souhaiterais avoir une réponse a ma question sur les liquidation judiciaires. Mon ex femme a montée son entreprise avec son nom marital (donc le mien) mais a fait la demande de liquidation judiciaire en son nom de jeune fille, du coup les banques ne peuvent pas se retourner contre elle d'après le notaire. Mais je me demande si c'est bien légal tout ca? Monter sa boîte avec son nom marital et la liquider judiciairement en son nom de jeune fille? Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **28/08/2018 à 12:23**

BonjourrnNon, la liquidation doit se faire au même nom

Par **vincendu29bzh**, le **28/08/2018 à 13:08**

Merci, bizarrement elle a monté sa boîte en son nom marital mais a liquidé en son nom de naissance. Pourquoi le tribunal a t'il validé cela alors?

Par **Visiteur**, le **28/08/2018 à 15:24**

???